

Discours de Shiva Ameli-Rad à la Conférence internationale du Travail : Défense des enseignant.es emprisonné.es et du droit à la liberté syndicale en Iran.



Shiva Ameli-Rad, représentante des organisations syndicales d'enseignant.t.es en Iran, a saisi l'occasion de son intervention à la Conférence internationale du Travail pour attirer l'attention sur la situation des enseignant.es emprisonné.es ainsi que sur celle des militant.es syndicaux soumis.es à de fortes pressions. Elle a appelé la communauté internationale à se mobiliser face aux violations des droits fondamentaux en Iran, en particulier en ce qui concerne le droit à la liberté syndicale, la liberté d'expression et la possibilité d'exercer des activités syndicales sans entrave. Elle a également participé à la séance plénière de la Conférence internationale du Travail et a rencontré le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Lors de ces échanges, ainsi que dans plusieurs réunions organisées en marge de la Conférence, elle a brandi les portraits de plusieurs enseignant.es et syndicalistes emprisonné.es afin d'alerter sur leur situation et de rendre visible leur sort auprès des délégations présentes.

Elle a dénoncé leur détention arbitraire et illégale, souligné la nécessité de leur libération immédiate et inconditionnelle, et appelé les institutions internationales à renforcer leur soutien aux droits des enseignant.es ainsi qu'à la liberté d'organisation des syndicats indépendants du pouvoir en Iran.

Dans son intervention, Shiva Ameli-Rad a notamment évoqué les cas de Reza Amanifar, Hashem Khastar, Javad Lal-Mohammadi, Massoud Farhikhteh, Mohammad-Ali Zahmatkesh, Siamak Sadeghi Chehr-Azi, Alireza Shayegan, Abolfazl Khoran, Aman Jalalifar, ainsi que celui d'Alireza Mardasi, enseignant emprisonné et condamné à mort, sans oublier de nombreux autres enseignant.es actuellement détenu.es. Elle a décrit les conditions particulièrement difficiles auxquelles ces militant.es syndicaux et politiques sont confronté.es en prison, et a réitéré son appel à leur libération immédiate et inconditionnelle.

Le Conseil de coordination des organisations syndicales des enseignant.es d'Iran, tout en apportant son soutien aux revendications légitimes des enseignant.es et syndicalistes, réaffirme une nouvelle fois le droit à la libre organisation syndicale, à la liberté d'expression et au droit de protestation pacifique, ainsi que la nécessité de la libération immédiate et inconditionnelle de tous/toutes les enseignant.es et syndicalistes emprisonné.es.

Le Conseil considère également que la poursuite des arrestations, les condamnations sévères et les pressions exercées sur les syndicalistes sont contraires aux engagements internationaux de la République islamique d'Iran, notamment aux conventions et principes fondamentaux de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Il appelle à mettre fin à la répression des organisations indépendantes et des syndicalistes.